

26

Commission de l'armée
Séance du 17 novembre 1911

[Handwritten flourish]

COMMISSION DE L'ARMEE

Séance du Mercredi 17 Novembre 1915 (Suite)

A trois heures MMrs, Arisride BRIAND, président du conseil, ministre des affaires étrangères, et le général GALLIENI, ministre de la guerre, sont introduits.

M. LE PRESIDENT - Vous savez, par la lettre qui vous a été adressée, monsieur le président du conseil, sur quels points la commission désire entendre vos explications; je vous demande de nous dire ce que vous croyez pouvoir dire de l'affaire de Salonique, à quel point nous en sommes, quels sont vos projets...

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Messieurs, vous connaissez la situation d'une façon générale; il n'est donc pas nécessaire, je crois, de refaire devant vous l'historique de l'expédition de Salonique. Nous avons agi dans le but, sinon de réaliser une grande opération stratégique, qui n'eût été possible qu'avec des effectifs puissants, mais dans le but tout au moins, de tenir la région de Salonique, d'exercer sur le gouvernement grec la pression nécessaire, et, par un mouvement de nos

troupes vers la région de Vélès, d'essayer de maintenir les communications avec les Serbes, pour leur permettre grâce à un effort prononcé du nord au sud de nous rejoindre et de sauver ainsi tout ou partie de leur armée.

C'est en vue de cette opération restreinte, mais dont l'efficacité n'était pas négligeable que nous avons envoyé un corps de 60 000 hommes à Salonique et que nous avons obtenu du Gouvernement anglais qu'il envoie environ 90 000 hommes, de manière à constituer un corps expéditionnaire de 150 000 hommes. Mais cela, bien entendu, sans préjudice des efforts diplomatiques que nous faisons qui ont été incessants, depuis quinze jours, pour obtenir de la Russie qu'elle fît une concentration importante de troupes sur la frontière de Roumanie, de manière à essayer d'obtenir de ce pays qu'il entrât en action, ou bien, dans le cas où il ne s'y déterminerait pas, à faire sur un point déterminé un effort de pression destiné à favoriser le nôtre, et sans préjudice aussi des efforts que nous faisons auprès du gouvernement italien pour le décider, lui aussi, à coopérer avec nous, soit qu'il vînt avec nous à Salonique, soit qu'il choisît un autre point de débarquement sur la côte albanaise.

Du côté russe, les négociations ont abouti en ce sens que le gouvernement russe s'est montré disposé - et réalise, du reste cette promesse - à faire une concentration importante de troupes dans la Bessarabie, pour les appliquer, au moment venu, sur le point qui

paraîtra le meilleur. Le gouvernement italien ne s'est pas encore déterminé d'une manière absolue; je crois pourtant pouvoir dire qu'il envisage favorablement, à la suite du voyage du général Gouraud, et après avoir entendu le général Cadorna, qui s'était rangé à nos vues, l'idée d'une coopération au moins du côté de l'Albanie.

En ce qui nous concerne, nous avons, nous, réalisé la partie de l'accord qui nous intéressait; nous avons envoyé 60 000 hommes en temps utile.. Malheureusement, à ce moment, des différences d'interprétation, peut-être aussi des divergences de vues dans le sein du cabinet anglais, ont retardé l'envoi des troupes promises de sorte que, à l'heure actuelle, il n'y a de troupes anglaises, dans la région de Salonique, qu'environ 35 000 hommes.

Je dois ajouter qu'un des principaux sujets de conversation dans l'entrevue que nous avons eue aujourd'hui avec les ministres anglais a été l'idée de précipiter les envois de troupes anglaises et que déjà des instructions formelles ont été données par le gouvernement anglais pour hâter les envois de troupes à Salonique.

Evidemment, le temps qui s'écoule ne nous est pas favorable. Nous nous sommes trouvés un peu isolés dans notre sphère d'action. Tout en gardant sa liberté de manœuvre qui lui était nécessaire, puisqu'il était sur les lieux et qu'il voyait les événements, le général Sarrail avait comme instructions générales - tant que les

Anglais ne seraient pas en forces entre Salonique et Krivolak - de ne pas perdre le contact avec sa base, de manière à pouvoir à tout moment se replier si le danger l'y forçait ou si, les Serbes ayant vainement tenté de nous rejoindre par une poussée, devaient se porter d'un autre côté pour sauver leur armée; il n'a donc pas pu faire un effort offensif très mordant, il a dû se tenir dans la région qui lui avait été indiquée; après accord avec l'état-major serbe qui sait que nous sommes dans cette région, que nous avons des munitions et des ravitaillements destinés à son armée, il a fait l'effort que vous savez.

Je ne crois pas que, jusqu'à présent, il ait réussi: même les dernières nouvelles indiquent que les Bulgares auraient forcé le défilé de Babouna; d'autres nouvelles qui ne sont pas encore absolument confirmées semblent indiquer qu'ils pourraient arriver à Monastir.

La situation a donc empiré et elle n'est pas sans donner des inquiétudes surtout si l'on songe que la concentration des troupes grecques s'est faite au nord de Salonique, par conséquent entre notre base et nos troupes et que si le gouvernement était entraîné par son roi à une attitude nettement hostile, notre corps expéditionnaire pourrait se trouver dans une situation difficile.

Voilà la situation. Je l'ai exposée nettement sans aucune arrière-pensée, de façon que, comme nous, vous

puissiez envisager les événements tels qu'ils sont.

Ce soir le comité de défense nationale doit avoir avec les ministres anglais qui sont à Paris une entrevue. Nous y étudierons les dernières nouvelles parvenues à Paris, de manière à tirer de la situation le meilleur parti possible.

Pour le moment, nous avons envisagé la possibilité de l'envoi très rapide des dernières troupes anglaises, pour tenir Salonique, la baie de Salonique et les points qui dominant la rade: si nous sommes appelés comme ce n'est pas impossible, à faire une démarche pressante auprès du gouvernement grec et à l'appuyer, le cas échéant, d'une démonstration navale - c'est une éventualité grave, mais elle doit être envisagée - il est tout à fait nécessaire que la défense de la baie de Salonique où se trouvent des forces navales importantes soit assurée et que les forts qui la dominant ne puissent détruire les protections indispensables. Tous ces points sont envisagés stratégiquement, des mesures sont prises pour parer à ces éventualités.

Quel va être le résultat de notre démarche auprès du gouvernement grec? nous n'en savons rien encore. Quelles possibilités ont encore les Serbes, d'après les dernières nouvelles, de nous rejoindre? je n'en sais rien. Notre attitude dépendra de la question de savoir si oui ou non ils peuvent espérer nous rejoindre. Si 60 000 ou 80 000 hommes de leur armée peuvent se joindre

à nous, notre situation sera modifiée, améliorée; nous pourrions descendre sur Salonique avec des forces importantes et comme les déb arquements continuent à Salonique, les corps grecs qui se trouveraient entre nos troupes descendant du Vardar et nos troupes occupant la base de Salonique seraient mis presque dans l'impossibilité d'agir.

Voilà, messieurs, la situation. Tout dépend des derniers renseignements qui peuvent nous parvenir sur la situation des Serbes. Si nous ne pouvons permettre aux Serbes le mouvement que nous avons combiné, il nous faudra sauver nos troupes, c'est à dire prendre toutes les dispositions permettant le repli vers la base. C'est de ce côté que, si les nouvelles étaient franchement mauvaises, nous orienterions franchement notre action.

Le général Sarrail a été tenu au jour le jour au courant des mouvements du côté grec et de notre côté; il sait l'attitude équivoque du gouvernement grec qui doit le préoccuper et toujours nous lui avons renouvelé comme instructions de ne pas perdre le contact avec Salonique et d'assurer toujours ses communications; ainsi, si l'ordre lui en était donné, ou si la nécessité lui en apparaissait, il pourrait se replier sur Salonique.

Telle est, messieurs, la situation. Elle est préoccupante; je pourrais même dire qu'elle est inquiétante.

M. HENRY BERENGER - Les renseignements que vient de donner Mr le président du conseil confirment entièrement les prévisions qu'il y a cinq semaines avait formulées la commission sénatoriale de l'armée. Certains les lui avaient reprochées, presque comme un acte de légèreté: il faut bien reconnaître qu'elles ont été réalisées, sinon même dépassées.

Ceci, dit, je demande à Mr le président du conseil la permission de lui poser un certain nombre de questions.

Quelques-une sont relatives aux origines de l'expédition: si je me permets de les poser au nouveau Gouvernement, c'est que jamais nous n'avons pu obtenir du précédent ministère qu'il y réponde: les ministres nous avaient promis de venir s'expliquer devant nous sur les origines de cette expédition: ils ne sont pas venus. Le nouveau cabinet s'est constitué; il nous a déjà donné des renseignements importants qu'il a complétés tout à l'heure avec une franchise et une loyauté dont nous le remercions. Mais je désirerais, pour ma part, étant donné la gravité de cette affaire, savoir dans quelles conditions le général Sarrail a été nommé commandant de l'armée d'Orient et à quelle date.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Je ne peux vous donner la date exacte; je sais que le général Sarrail a été nommé commandant de l'armée d'Orient au moment où

on envisageait l'éventualité d'une expédition sur la côte d'Asie.

M. HENRY BERENGER - On envisageait donc, pour le général Sarrail, non un débarquement à Salonique, mais une opération sur la côte d'Asie. Je vous remercie de cette réponse.

Je voudrais maintenant demander à Mr le président du conseil pourquoi le général Sarrail qui avait été nommé commandant en chef de l'armée d'Orient au commencement du mois d'août, n'est parti en Orient qu'au mois d'octobre.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Je crois que le général Sarrail auquel on avait demandé de partir pour la côte d'Asie a demandé qu'on le laissât à Paris pendant le temps que se réuniraient ses troupes; il a demandé à ne partir qu'après la dernière des divisions qui devaient constituer son corps d'armée; il a déclaré que sa présence là bas ne serait pas indispensable tant que les troupes ne seraient pas concentrées et tant que ne serait pas déterminé le lieu où elles seraient envoyées. A Paris, disait-il, il aurait des vues plus étendues et plus intéressantes.

Je crois que c'est dans ces conditions, et sur sa demande, que le général Sarrail est resté à Paris.

M. LE PRESIDENT - Mr Millerand nous avait dit qu'avant de prendre le commandement de ses troupes, le

général Sarrail irait faire un voyage d'études d'une quinzaine de jours du côté des Dardanelles.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Au début il avait été question de lui demander de partir aussitôt sa nomination; puis le général Sarrail a fait remarquer qu'il avait besoin d'étudier la situation, qu'à Paris il aurait des éléments d'étude plus complets, que sa présence là bas avant que les éléments de son armée y fussent réunis, serait sans utilité. C'est alors qu'il s'est installé à Paris et a travaillé avec les éléments d'études de la section d'état-major. Je crois bien qu'en effet, vers la fin, il devait partir pour aller faire sur place, pendant les derniers quinze jours, l'examen de la situation.

M. LE PRESIDENT - Mais il s'agissait de l'expédition d'Asie et non pas de celle de Salonique.

M. PAUL DOUMER - Pour qu'il partît comme commandant de l'armée d'Orient, il fallait qu'il y eût une armée: or, il n'y avait rien.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Il y avait simplement le corps de Gallipoli.

M. HENRY BERENGER - De la réponse de Mr le président du conseil il résulte, ce que nous croyons déjà savoir, que le général Sarrail avait été nommé pour une expédition différente, qu'il l'avait préparée et que,

subitement, il a été nommé commandant en chef de l'expédition de Salonique.

Je voudrais alors demander à Mr le président du conseil dans quelles conditions, à quel moment, le général Sarrail a été nommé commandant de cette expédition et quelles assurances lui ont été données pour la suite de cette expédition.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Le général Sarrail n'avait pas été nommé commandant des forces d'une expédition aux Dardanelles; il avait été nommé, sur sa demande, général en chef de l'armée d'Orient, laquelle pouvait être appliquée à tel ou tel point des opérations en Orient. Quand il a paru nécessaire, utile, d'envoyer le corps expéditionnaire non pas sur la côte d'Asie, mais à Salonique, le général de l'armée d'Orient s'est trouvé tout qualifié pour commander les troupes qui seraient envoyées là.

Le général Sarrail avait accepté le commandement en prévision de quatre divisions; je dirais qu'il avait accepté conditionnellement si le mot n'était peut-être trop fort; ou plutôt lorsqu'il avait été pressenti sur la question de savoir s'il accepterait de commander en Orient, il avait répondu oui, mais en ajoutant qu'il avait toujours eu un commandement d'armée et qu'il ne voulait pas être diminué et commander moins de quatre divisions; et je crois qu'à ce moment, il avait été en effet

entrevu qu'il aurait sous ses ordres quatre divisions....

M. LE PRESIDENT - Quatre divisions françaises que nous lui fournirions.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Que nous devions essayer de lui fournir.

M. LE PRESIDENT - Des divisions françaises, en dehors du concours anglais.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Je ne sais pas si l'on avait spécifié le concours anglais. En tout cas vous voyez quel était son sentiment quand il disait que, pour commander à des forces moindres les généraux que nous avions en Orient pouvaient suffire. Mais comme nous avions en vue une opération tactique, nous lui avons fait remarquer qu'il était plus qualifié, et je crois me rappeler qu'il avait envisagé le placement sous ses ordres de quatre divisions.

M. HENRY BERENGER - C'est exact. Seulement à ce moment, il s'agissait, pour le général Sarrail d'une expédition en Asie Mineure, dont le caractère avait été déterminé par le précédent ministre de la guerre. Mais ce qu'il nous importe de savoir, c'est le moment auquel le général Sarrail a été chargé de cette expédition de Salonique.

Vous avez dit qu'il avait le titre de comman-

dant en chef de l'armée d'Orient, mais il n'en est pas moins vrai que, sous ce vocable, on a changé l'expédition qu'il devait faire en Asie Mineure pour la faire dans les Balkans.

C'est la date de cette nomination du général Sarrail au corps expéditionnaire des Balkans et les conditions dans lesquelles il a été nommé que Mr le ministre de la guerre doit pouvoir nous dire.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Je ne sais pas, quant à moi, quel intérêt vous pouvez avoir.....

M. HENRY BERENGER - L'intérêt de la nation est le seul qui nous ait jamais guidés.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Je ne sais pas quel intérêt vous attachez à cette question, l'importance qu'elle peut avoir dans votre esprit; quant à moi, je dis qu'un général, en temps de guerre, va où on l'envoie; il n'y a pas de général qui puisse avoir des convenances personnelles; quand on lui remet sa lettre de service, il doit la prendre et s'en estimer honoré et exécuter les ordres qui lui sont donnés.

Sous le bénéfice de cette déclaration d'ordre général, je puis dire ce qui est à ma connaissance, à savoir que lorsque l'on a envisagé une opération à Salonique comme pouvant être plus efficace, plus effective, on a dit au général Sarrail - je suppose que c'est ainsi que

que les choses se sont passées : Vous êtes commandant en chef de l'armée d'Orient: vous n'irez pas en Asie, vous irez à Salonique et voilà vos instructions. Seulement, je ne puis dire à la commission la date à laquelle ceci s'est passé..

M. HENRY BERENGER - L'intérêt qui nous guide c'est la bonne conduite des affaires de la guerre. Voilà pourquoi nous demandons une date.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Je peux vous la donner à peu près. C'est le moment où il a été décidé d'envoyer un corps expéditionnaire à Salonique; c'est le moment où Mr Venizelos était président du conseil et voulait obtenir de son roi qu'il se décidât à exécuter le traité franco-serbe. Les 150 000 hommes qui étaient indispensables ne pouvaient être fournis par la Serbie qui s'était engagée à les fournir. La France et l'Angleterre dirent alors à Mr Venizelos: si c'est là la seule raison qu'ait le roi de ne pas aller au secours des Serbes, vous pouvez lui dire que nous, Anglais et Français, ferons ces 150 000 hommes. Et puis les événements se sont déroulés dans le sens que vous savez: sur la demande des Serbes qui criaient à l'aide, nous avons maintenu les 60 000 hommes auxquels nous avons fixé notre concours et, comme il fallait un chef à ces troupes, nous avons demandé au général Sarrail d'en prendre le commandement, ce qu'il a du reste accepté tout de suite.

Cela vous donne à peu près la date que vous demandiez mais je ne peux préciser davantage.

M. HENRY BERENGER - D'après les indications qui viennent de nous être données, c'est donc au commencement d'octobre qu'il faudrait placer cette date: et le général Sarrail a quitté Marseille le 11 octobre.

Je comprends bien moi aussi qu'un général est toujours honoré des ordres qu'il reçoit en temps de guerre et qu'il doit les exécuter; il ne pouvait entrer dans mon esprit de penser autrement; mais quand je parle des conditions dans lesquelles le général Sarrail a accepté, je voudrais savoir si la condition des quatre divisions prévue pour l'expédition en Asie a été maintenue par lui, s'il n'a pas demandé, pour une expédition plus importante un corps expéditionnaire beaucoup plus important. Mr le président du conseil nous a dit que le général Sarrail avait demandé cinq corps d'armées.....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Là encore les idées particulières et des désirs d'un général doivent passer tout à fait au second plan quand le Gouvernement...

M. HENRY BERENGER - Même quand il est général en chef ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Quand le Gouvernement, tenant compte de ses effectifs, de ses négociations diplomatiques, a décidé d'envoyer 60 000 hommes et quand

il dit à un général: vous commanderez 60 000 hommes, il est très possible que ce général dise ensuite qu'il voudrait trois ou quatre fois plus d'hommes: c'est son droit c'est même son devoir. Mais c'est aussi le droit du Gouvernement de lui dire: nous ne pouvons vous donner que tant d'hommes; vous commanderez ce que nous vous donnons

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Je remercie Mr le président du conseil de cette réponse qui fixe bien les responsabilités: le général Sarrail a demandé, pour faire une expédition dans les Balkans, un chiffre qui est de quatre ou cinq corps d'armée. Je crois que nous sommes ~~xxx~~ d'accord.....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Il les a demandés depuis, très depuis; étant donné les conditions dans lesquelles se sont faits les envois de troupes anglaises il a déclaré que, pour une opération très étendue, il lui faudrait au moins cinq corps d'armée. Nous avons enregistré sa demande avec le désir d'en tenir compte, mais nous avons été obligés de nous enfermer dans ce que l'on appelle la mesure du possible.

J'ai déjà dit à la commission des affaires étrangères que cette " mesure du possible ", c'était la capacité d'absorption du port de Salonique et de débit des lignes de chemins de fer; nous avons négocié avec l'Angleterre en déclarant que la France, pays envahi, ayant besoin de tous ses effectifs, nous ne pouvions pas

faire plus de 60 000 hommes et nous avons demandé aux Anglais de faire le supplément, soit 90 000 hommes.

Ces négociations, nous avons le droit de les taire et nous n'en devons pas compte à un général, quel qu'il fût.

Le Gouvernement anglais envoie des troupes; nous le pressons; il en envoie chaque jour davantage. Ce sont des troupes qui s'appliquent au corps expéditionnaire et vbiens qu'elles ne soient pas françaises, qu'elles ne soient pas placées sous les ordres du général Sarrail, il n'en est pas moins vrai qu'elles sont destinées au même objet.

Le général Sarrail préférerait avoir des troupes uniquement françaises: nous ne pouvons lui envoyer des troupes uniquement françaises dans les proportions où il le désire. Il n'est pas au courant de nos négociations diplomatiques; il ne sait pas que la différence doit être faite par les Anglais, mais nous le savons et nous sommes obligés de tenir compte de ce fait.

D'ailleurs, aurions-nous eu 100 000 hommes de plus à mettre à la disposition général Sarail que nous n'aurions pu les envoyer en raison de l'organisation des moyens de transport et des possibilités de débarquement et d'acheminement des troupes.

M. HENRY BERENGER - La question des transports doit être examinée à part. Ce que je désire savoir,

c'est si le général Sarrail a ou n'a pas demandé un chiffre e.....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Oui: il a demandé un chiffre de...; c'est certain.

M. HENRY BERENGER - A-t-il été admis à être entendu, à formuler ses demandes? ou bien le Gouvernement prend-il la responsabilité d'avoir refusé de compléter les effectifs demandés par le général Sarail?

Mr le président du conseil nous a dit qu'un général n'avait pas à déterminer les effectifs nécessaires pour une expédition dont il est chargé: c'est une théorie contraire à celle qu'a soutenue Mr Millerand à propos du général Joffre.

On nous a dit que le général en chef des armées du nord et du nord-est avait la disposition de ses effectifs et que le Gouvernement se contentait de pourvoir à ses demandes. Il y a désormais un front d'Orient: c'est bien le général Sarrail qui en a la direction en chef. Est-il sur le même pied, au point de vue des demandes d'effectifs et de la disposition des effectifs que l'autre général en chef? Autrement dit - et je prends la responsabilité des questions que je pose - le ministre de la guerre dispose-t-il des effectifs aussi bien pour les armées du nord et du nord-est que pour les armées d'Orient et, par conséquent, peut-il prélever des effectifs sur les armées du nord et du nord est pour les envoyer en Orient ou sur l'armée d'Orient pour les renvoyer dans le nord ou le nord est de la France ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Dans l'ensemble des questions que vous venez de poser il y a tout d'abord une considération contre laquelle je m'élève. Vous avez dit, en effet, que si un général chargé d'une opération lointaine demande 5, 6 ou 800.000 hommes, par exemple, il faut les lui donner en troupes françaises.

M. HENRY BERENGER. Je n'ai pas dit cela!

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Le général Sarrail a demandé des troupes pour réaliser une opération qu'il avait en vue, c'est-à-dire se porter plus au nord, tout en gardant la ligne de chemin de fer qui va de Salonique à Krivolak. Nous avons pensé, nous, que nous ne pouvions pas, étant donné les effectifs dont nous disposions, faire cet effort et que c'était aux Anglais qu'il revenait d'envoyer les 90.000 hommes nécessaires pour garder la ligne de chemin de fer jusqu'à Krivolak et garantir la base de Salonique. Ce pouvoir d'appréciation rentre dans le rôle du gouvernement: c'est lui qui est le maître de la situation...

M. HENRY BERENGER. Très bien!

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. ... Sous sa responsabilité. C'est une responsabilité très lourde qu'il prend dans ce cas, mais il a le devoir de la prendre et les généraux quels qu'ils soient, où qu'ils soient, si

pénible que soit leur tâche, sont sous les ordres et le contrôle du gouvernement.

M. HENRY BERENGER. Je remercie M. le président du conseil de la déclaration très importante qu'il vient de faire. Pour ma part je l'accepte pleinement. Je tiens seulement à faire constater qu'elle est en contradiction avec les affirmations qui nous ont été apportées ici par M. Viviani et M. Millerand sous le précédent ministère.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je ne sais pas si des affirmations différentes ont été apportées, mais c'est la conception que j'ai du rôle du gouvernement. (Approba-
tion) Cela n'enlève d'ailleurs rien à la liberté nécessaire qui doit être laissée à un général en chef qui a la responsabilité de la conduite des opérations. Le gouvernement a ses devoirs propres qui sont en dehors.

M. HENRY CHERON. C'est la thèse constitutionnelle.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Il a à apprécier un ensemble d'opérations qui se déroulent sur les différents théâtres de la guerre. Pour résoudre les problèmes qui lui sont posés, il est obligé de tenir compte de la totalité des effectifs et des disponibilités dont il peut disposer. En faisant cela il remplit son rôle de gouvernement.

M. HENRY BERENGER. M. le président du conseil vient de nous faire une déclaration qui, pour moi, me paraît conforme à la constitution et que j'accepte pleinement.

Je voudrais maintenant lui demander si précisément le général Sarrail est laissé entièrement libre de ses opérations militaires. Il vient de nous dire que le gouvernement met les effectifs à la disposition des divers généraux en chef. Autrement dit, s'il y avait 4 ou 5 fronts, c'est le ministre de la guerre responsable qui fixerait les effectifs pour chacun d'eux. Voilà un premier point acquis et sur lequel nous ne reviendrons pas.

Voici maintenant un second point que je me permets de soumettre à M. le président du conseil et auquel j'attache beaucoup d'importance. Je voudrais savoir si, à aucun moment, le général Sarrail n'a reçu d'instructions concernant les opérations militaires proprement dites.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Les instructions qui ont été données, après délibération du gouvernement et du général Sarrail, sont des instructions générales indiquant de ne pas perdre, quelles que soient les opérations dans lesquelles il s'engagerait, le contact avec sa base, c'est-à-dire tenir autant que possible la ligne de communication. Sous le bénéfice de cette recommandation de prudence la liberté la plus entière lui a été laissée.

Cependant je dois dire qu'on ne lui a rien laissé ignorer de ce qui pouvait se passer au cours des négociations soit avec l'Angleterre pour l'envoi des troupes, soit avec la Grèce au sujet de l'attitude de ce dernier pays. Voici les dernières instructions: elles contiennent une liberté complète.

M. HENRY BERENGER. Votre réponse me suffit. Je n'ai pas l'intention d'entamer un débat sur des documents que je ne connais pas. Je demande simplement qu'on me donne l'assurance que le général en chef de l'armée d'Orient n'a pas reçu d'instructions concernant les opérations militaires venant de Paris et qu'il a été laissé entièrement libre.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Dans un cadre donné.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. L'objectif est de sauver tout ou partie de l'armée serbe. Pour le réaliser il a dû prendre les dispositions qu'il a jugées les meil-

leures, étant sur les lieux, envisageant la situation, par conséquent pouvant mieux que personne déterminer les mesures à prendre.

M. HENRY BERENGER. Je vous remercie.

J'ai une autre question à vous poser. Quelle a pu être la raison de la décision prise par le gouvernement de la République, une fois l'expédition de Salonique décidée - expédition contre laquelle d'ailleurs un certain nombre d'entre nous se sont élevés - de limiter à 60.000 Français, 70.000 si on tient compte du train des équipages et du service de santé, le montant des effectifs à envoyer au général Sarrail, autrement dit est-ce une question de transport pure et simple, est-ce la question des effectifs anglais ou bien s'est-on inspiré de considérations stratégiques françaises?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Nous avons considéré que pour des opérations stratégiques très étendues il faudrait environ 250.000 hommes.

M. LE PRESIDENT. Ce n'était même pas beaucoup!

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Etant donné qu'on pouvait compter sur d'autres concours.

M. HENRY BERENGER. C'était le chiffre indiqué par le général Sarrail.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Pour assurer la réussite d'opérations jusque vers Uskub avec les Serbes il fallait 4 à 500.000 hommes en tout.

Pour savoir la part contributive de l'armée française nous nous sommes inspirés des chiffres que nous avions à notre connaissance sur la totalité de nos effectifs. Nous avons calculé les pertes moyennes par mois que nous subissons sur notre front principal. Nous avons envisagé la nécessité dans laquelle nous nous trouvons de durer, ce qui est une condition de la victoire. Nous nous sommes dit que nous ne diminuierions nos effectifs que dans la mesure où la défense nationale ne pourrait pas être compromise et nous n'enlèverons pas au front un seul homme qui pourrait à un moment nous faire défaut.

Quand les conseils techniques, après avoir examiné la situation, nous ont dit que le maximum dont on pouvait disposer sans porter atteinte à la sécurité nationale était de 60.000 hommes nous avons songé à demander le reste aux Anglais. Nous avons alors négocié avec le gouvernement britannique. Dans les premières négociations il avait été stipulé que celui-ci devrait fournir 90.000 hommes pour compléter à 150.000 le corps expéditionnaire. Si, en outre, pour faire l'opération plus étendue que j'indiquais il devenait nécessaire d'envoyer 100.000 hommes de plus nous avons dit que nous demanderions au gouvernement anglais de les prélever parmi les

troupes anglaises du front français, des soldats français devant prendre leur place et se charger de défendre le sol de leur patrie. Voilà ce qui avait été convenu. Mais à aucun moment nous avons laissé espérer que nous serions amenés à envoyer un homme de plus que les 60.000 promis.

M. HENRY BERENGER. Je vous remercie de votre réponse très nette.

Ainsi donc, en dehors de la question de transport, le gouvernement de la République a estimé que la guerre d'indépendance nationale que nous menons sur notre front exige qu'on n'envoie pas plus de 60.000 hommes en Orient. C'est la thèse que nous avons soutenue pour demander qu'on envoie aucune troupe. C'est une différence d'appréciation sur laquelle je ne veux pas insister en ce moment.

Voilà donc 60.000 hommes envoyés en Orient. Des divisions anglaises devaient les rejoindre pour leur éviter de se trouver encerclés. Or à ce point de vue M. le président du conseil nous a fait tout à l'heure des déclarations qui demandent à être précisées. On a dit dans la presse française et même dans les commissions que les Anglais devaient envoyer 90.000 hommes, ce qui ferait avec les nôtres 150.000 hommes environ pour tenir le front de Krivolak à Salonique. Or les 90.000 Anglais ne sont pas venus: M. le président du conseil nous a lui-même indiqué que 35.000 se trouvaient là-bas. Est-ce que ce chiffre correspond à la réalité?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. C'est celui qui m'a été donné.

M. HENRY BERENGER. Je voudrais savoir s'il est

exact, comme le bruit en a couru, que la troisième division anglaise, si je suis bien renseigné, qui devait débarquer à Salonique s'est rendue à Alexandrie; si, d'autre part, la 4ème division n'est pas restée à Marseille; enfin si sur les deux divisions arrivées à Salonique, l'une n'est pas restée dans le port même. Si tous ces faits sont exacts, le général Sarrail n'aurait à sa disposition qu'une seule division, c'est-à-dire 20.000 hommes à peine, soit en tout 70 à 80.000 hommes pour résister à la terrible pression qui s'exerce sur lui.

M. LE MINISTRE. Je puis vous lire les renseignements suivants sur la situation militaire:

" Il était donc convenu que nous fournissions 150.000 hommes pour la coopération franco-anglaise. La France a, dès maintenant, envoyé sur le théâtre d'opérations envisagé les 70.000 hommes qui représentent sa participation, mais l'Angleterre n'a encore débarqué que 2 divisions, la 10ème et la 22ème, représentant en effectif de 33.500 hommes; la 22ème division n'a d'ailleurs avec elle qu'une faible partie de son artillerie.

Les prévisions des effectifs nécessaires doivent faire abstraction du concours des armées grecque et roumaine qui, vraisemblablement, devaient se ranger à côté des alliés que si les alliés démontraient leur supériorité d'une façon indiscutable.

" Actuellement font partie de l'armée d'Orient 3 divisions d'infanterie française débarquées, soit un total de 70.000 hommes environ. Une division d'infanterie anglaise est débarquée à Salonique, une 2ème division est en cours de débarquement à Salonique, une 3ème termine ses préparatifs en Egypte et une 4ème se rassemble dans le port d'embarquement où elle doit être suivie par une 5ème, soit au total 85.000 hommes environ.

" Armement en matériel, munitions, ravitaillement.

" Les divisions faisant partie de l'armée d'Orient ont été pourvues du matériel et des munitions; les approvisionnements de première ligne réglementaires sont dans les unités combattantes elles-mêmes ou dans les parcs affectés normalement à ces divisions.

La base de Salonique est en cours de constitution. Elle comprendra un magasin de réserves de subsistances, un magasin d'habillement et de campement et un parc d'artillerie., un matériel et accessoires, une réserve de ravitaillement de génie, une réserve d'aviation, une réserve de matériel de service automobile et un échelon de ravitaillement de sapeurs de chemins de fer.

" Les approvisionnements de ces effectifs sont calculés largement. Par exemple en ce qui concerne les munitions on disposera d'un approvisionnement par homme et par pièce à peu près double de celui dont on dispose aux armées du nord-est. Dès à présent on dispose de 30 jours de vivres pour les effectifs débarqués et d'un approvisionnement important en munitions. Le reste du matériel est expédié par des navires et cargos en partance de Marseille. La réalisation complète des approvisionnements de la base demandera un certain temps en raison du tonnage considérable du matériel à embarquer et à débarquer.

" Quel service au ministère est chargé de préparer l'expédition?

» L'état-major de l'armée.

" Quelles dispositions ont été prises pour les ravitaillements de toutes sortes?

" Des aériels analogues à ceux ci-dessus indiqués pour Salonique sont constitués à Marseille. Le ravitaillement hebdomadaire de 7 jours de vivres est expédié sans nouvel avis. Le ravitaillement en munitions des divers services est envoyé sur la demande du commandant de l'armée et du commandant de la base d'après les consommations effectives ou les besoins nouveaux. Ces ravitaillements transportés en partie par des cargos, en partie par bateaux transports de troupes seront à partir du mois de novembre transportés par bateaux réguliers de ravitaillement dans les conditions précédemment prévues pour le corps expéditionnaire d'Orient.

" Quelles dispositions ont été prises pour le service de santé?

" L'armée dispose d'un groupe de brancardiers, de 3 ambulances par division et en plus pour l'ensemble de l'armée: un groupe de brancardiers, 4 ambulances, 3 hopitaux d'évacuation et une réserve de personnel et de matériel sanitaires. Des baraques ont été envoyées ou sont en cours d'exécution pour l'installation d'hôpitaux... Des appareils Bréchet ont été envoyés pour l'évacuation des blessés par chemin de fer.

" Chaque division est pourvue de 50 camions sanitaires automobiles pour l'évacuation. A partir de Salonique les blessés non hospitalisés sur place, c'est-à-dire ceux transportables et dont la guérison demande un certain temps seront évacués par bateau-hopitaux sur Toulon et répartis dans les hopitaux de la 15ème région.

" En raison du caractère particulier de la région où opère l'armée d'Orient 8 ambulances alpines vont lui être envoyées. »

M. HENRY BERENGER. M. le ministre de la guerre a bien voulu nous donner la réponse au questionnaire que la commission avait dressé il y a plus d'un mois. Dans cette réponse ce qui nous intéresse en ce moment ce sont les divisions anglaises. Il ressort de ce qui vient d'être lu que nos renseignements concordent avec les siens. Une seule division anglaise, en effet, a rejoint l'armée d'Orient, une autre est à Salonique, la 3ème en Egypte et la 4ème à Marseille. Cette dernière serait partie aujourd'hui?

M. LE MINISTRE. Parfaitement.

M. HENRY BERENGER. Je voudrais demander à M. le ministre de la guerre pourquoi les divisions anglaises qui devaient, disait-on, encombrer le port de Salonique, vont à Alexandrie?

M. LE MINISTRE. Les Anglais tiennent essentiellement à envoyer leurs troupes à Alexandrie parce qu'ils prétendent que les troupes venant du front de France ou d'Angleterre ne sont pas outillées pour la guerre spéciale des Balkans: ils leur donnent en Egypte un matériel particulier. Nous avons insisté ce matin auprès du gouvernement anglais pour qu'il dirige directement ses troupes sur Salonique. Mais les Anglais ont des idées particulières: ils tiennent et ils n'ont peut-être pas tort, que leurs divisions soient outillées en vue de l'expédition

dans laquelle ils les engagent.

M. HENRY BERENGER. La réponse de M. le ministre de la guerre me donne satisfaction. Il vient de nous dire qu'il a insisté ce matin auprès des membres du gouvernement anglais pour l'envoi rapide...

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. C'est décidé.

M. HENRY BERENGER. Nous avons donc satisfaction avant la lettre.

Quoiqu'il en soit, à l'heure actuelle, le général Sarrail n'a à sa disposition pour faire face aux armées qui s'avancent pour l'encercler que 70.000 hommes, car la division anglaise de Salonique est visiblement coupée du reste du corps expéditionnaire s'il plait aux 250.000 Grecs qui sont concentrés là-bas. A ce propos je voudrais poser une autre question à M. le président du conseil et je crois qu'il doit pouvoir répondre: par quels moyens le général en chef de l'armée d'Orient peut-il assurer les communications entre Salonique et le front. Comme tout le monde le sait, il est en ce moment à Krivolak et il ne possède pour le ravitaillement de son corps qu'une seule route, le chemin de fer. Je voudrais savoir quelles mesures ont été prises d'accord par le gouvernement grec et notre ministre plénipotentiaire pour assurer la libre circulation entre Salonique et le front français.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. C'est ce qui fait l'objet des négociations actuelles et ce qui peut faire l'objet d'une action concertée entre les alliés pour obtenir les garanties nécessaires.

M. HENRY BERENGER. A l'heure actuelle la question n'est donc pas résolue. Le chemin de fer de Doiran, celui de Guevgheli, et celui de Monastir ne sont donc pas réellement à la disposition des troupes franco-anglaises comme beaucoup de Français se l'imaginent.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Ils ne sont pas uniquement à leur disposition.

M. HENRY BERENGER. Vous m'excuserez de toutes les questions que je vous pose.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je comprends vos préoccupations.

M. HENRY BERENGER. Vous connaissez mon sentiment. J'ai presque l'air d'être discourtois en prolongeant cet entretien sous forme de questionnaire, mais je ne puis procéder autrement.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Votre désir est tout-à-fait légitime.

M. HENRY BERENGER. En ce qui concerne la question des transports vous avez dit que si on n'avait pas

envoyé des troupes françaises en plus grande quantité en Orient c'était pour cette raison supérieure qu'il ne fallait pas dégarnir le front français. J'estime pour la même raison qu'on aurait du rien envoyer du tout, mais passons. Vous avez ajouté subsidiairement que, si même on avait pu envoyer au général Sarrail les 250.000 qu'il demandait et que vous estimiez vous-mêmes nécessaires pour une grande opération comme la marche sur Uskub, on aurait du s'abstenir de le faire parce que la capacité de débarquement du port de Salonique était insuffisante et que les difficultés de transport dans la Méditerranée s'y opposaient. C'est ce que vous aviez déjà déclaré samedi dernier et j'avoue que cela m'a beaucoup préoccupé.

Je voudrais vous demander à ce sujet si ces renseignements vous ont été donnés par le général en chef de l'armée d'Orient.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Si vous voulez dire qu'on pourrait envoyer beaucoup plus de troupes françaises par Salonique, j'en conviens, à la condition que le débarquement de ces troupes n'ait pas lieu simultanément avec celui des troupes anglaises. Nous n'avions pas en tous cas besoin de l'opinion du général Sarrail pour nous renseigner là-dessus. Nous avons toutes les possibilités d'appréciation possible.

M. HENRY BERENGER. C'est une question de fait.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Ce qui avait mis le gouvernement anglais ~~à l'écart~~ en désaccord avec nous et ce qui a motivé le voyage à Londres du général Joffre c'est que le War Office avait déclaré qu'il lui serait impossible d'envoyer dans le laps de temps voulu les 90.000 hommes que nous lui demandions parce que, disait-il, le port de Salonique n'était pas outillé pour un débarquement aussi rapide. Le général Joffre qui avait entre les mains les éléments pour démontrer le contraire est allé à Londres et a fait sa démonstration. Le gouvernement anglais s'étant rendu à ses raisons a promis alors d'envoyer les 90.000 hommes. Mais s'il fallait envoyer en même temps les 60.000 Français la tâche deviendrait difficile d'autant plus que l'utilisation des transports ne peut pas se faire dans les conditions normales. La mer Méditerranée et la mer Egée, en effet, sont envahies par un certain nombre de sous-marins et il serait imprudent de faire circuler des bâti-

ments trop chargés. Dans ces conditions les transports ne se font pas aussi facilement qu'en temps ordinaire.

L. HENRY BERENGER. En ce qui concerne les capacités de débarquement du port de Salonique et les possibilités de transport à travers la Méditerranée, le général Sarrail n'a donc pas été consulté. Voilà un fait précis et je demande qu'il soit enregistré.

M. le président du conseil vient de nous dire un certain nombre de choses qui nous intéressent très vivement et sur lesquelles je voudrais avoir des précisions, s'il me le permet. Nous venons d'apprendre que ceux qui avaient décidé que le port de Salonique n'avait pas les capacités suffisantes pour recevoir de nouveaux effectifs français c'était d'une part un conseil anglais dont j'ignore la composition et d'autre part le commandant en chef des armées du nord-est, le général Joffre.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Mais pas du tout! Je ne vous ai pas dit cela! Je vous ai dit que le général Joffre était allé à Londres muni des renseignements nécessaires pour faire la démonstration contraire! Ces renseignements il les a trouvés dans les milieux où il pouvait les trouver. Je puis vous dire où.

L. HENRY BERENGER. Pourquoi le général Joffre a-t-il été choisi au lieu du ministre de la guerre responsable?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. C'est là une affaire de gouvernement. Il choisit qui lui plaît comme ambassadeur. Il a considéré qu'il avait raison de le choisir et il l'a fait sous sa responsabilité. Il n'a à rendre compte que là où il convient de le lui demander.

M. HENRY BERENGER. Là où on peut lui demander de rendre compte, c'est ici! Le précédent gouvernement dont vous faisiez partie a déclaré que les séances publiques étaient indésirables pour tout ce qui concernait la défense nationale et qu'il ne tenait pas aux séances secrètes. Il a ajouté qu'il acceptait le droit à interpellation dans les commissions parlementaires de l'armée et des affaires extérieures. Par conséquent je suis qualifié pour poser cette question que je viens de poser. En le faisant je n'ai pas excédé mon droit. Vous m'avez répondu et votre réponse est enregistrée au procès-verbal!

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Vous avez le droit de poser la question que vous m'avez posée, de même que j'ai le droit de vous répondre que le gouvernement choisit les ambassadeurs qui lui conviennent. C'est un droit gouvernemental incontestable!

M. HENRY BERENGER. Je ne puis pas m'empêcher de constater que la même personnalité qui tient à garder ses effectifs a été choisie pour déconseiller l'expédition en Orient et pour dire que le port de Salonique ne possédait a

pas de capacités suffisantes.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. J'ai dit tout le contraire! Le général Joffre est allé ~~démontrer~~ démontrer que le port de Salonique pouvait absorber plus d'hommes que ne le pensaient les Anglais. Vous voyez que nous ne nous entendons nullement!

M. HENRY BERENGER. J'en reviens alors à demander pourquoi on nous dit que le port de Salonique est trop petit pour recevoir des troupes françaises?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Lorsque nous avons demandé aux Anglais d'envoyer 90.000 hommes, alors que nos propres envois n'étaient pas terminés - ils viennent de se terminer ces jours-ci - les Anglais nous ont fait cette objection que le débarquement de ces 70.000 hommes serait infiniment trop long parce que le port de Salonique étant donné tous les besoins auxquels il est obligé de satisfaire, ne pourrait pas recevoir les hommes avec toute la rapidité désirable. A l'appui de cette thèse qui permettait au gouvernement anglais de ne pas faire les envois envisagés on donnait des indications du War Office. Or nous avons entre les mains le travail qui avait été fait par trois officiers français qui avaient examiné la possibilité de fortifier ce port; ils avaient étudié la question sur place. Nous avons donc dans leur rapport tous les renseignements d'ordre technique nécessaires pour démontrer

au War Office qu'il s'était trompé dans ses prévisions. Le général Joffre a été chargé de porter ces renseignements à Londres et d'indiquer aux Anglais qu'ils pouvaient transporter en temps voulu les 90.000 hommes promis. C'est à la suite de cette visite qu'a été passé l'accord dont je viens de parler.

M. HENRY BERENGER. Il est donc établi que pour les Anglais on peut débarquer 90.000 hommes tandis que pour les Français on ne pouvait pas en débarquer autant!

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Je n'ai jamais dit cela. Si un port ne peut recevoir que 10.000 hommes par jour, il ne peut pas en recevoir 20.000! Voilà tout! Si on envoie 10.000 Anglais on ne peut pas, en même temps, envoyer 10.000 Français. Voilà tout ce que j'ai voulu dire.

M. HENRY BERENGER. Est-ce que Salonique a été affecté en commun à l'armée anglaise et à l'armée française? Y a-t-il, au contraire, un secteur de débarquement pour les Anglais et un autre secteur pour les Français? Y a-t-il une division très nette entre les deux secteurs?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Nous avons organisé des appontements. Il faut tenir compte de ce fait que le port de Salonique sert aussi au ravitaillement de l'armée grecque, ainsi qu'au ravitaillement de toute la population de la région. Par conséquent il n'est pas utilisé entière-

ment par nous et par les Anglais de sorte que les facultés d'absorption sur lesquelles nous avons été obligés de calculer sont celles qui nous sont laissées. C'est sur ces chiffres qu'on pouvait raisonner sagement. On a augmenté d'ailleurs ces facultés.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Dès notre arrivée, il est intervenu un arrangement avec les autorités grecques du port qui ont mis une partie des quais à notre disposition; nous ne pouvions pas dépasser cette limite et nous nous plaignons constamment de son insuffisance

M. HENRY BERENGER - Voilà un point établi. Nous avons la réponse du Gouvernement: c'est ce que nous demandions.

Une seconde question concernant les transports, c'est celle des sous-marins.

Mr le président du conseil dit qu'il y a 15 ou 17 sous-marins dans la Méditerranée et que ce nombre des sous-marins rend difficiles des transports importants. En l'absence de Mr l'amiral Lacaze, je demande à Mr le président du conseil de nous dire qui a pris la responsabilité de faire cette déclaration: est-ce une déclaration prise par le Gouvernement?.....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - De quelle déclaration voulez-vous parler ?

M. HENRY BERENGER - Vous avez déclaré que l'on ne pouvait pas effectuer des transports de troupes importants, des transports de munitions, de ravitaillement parce que la Méditerranée et la mer Egée étaient encombrées de sous-marins

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - J'ai dit que cela

nous imposait des mesures de prudence, de précaution que, dans une mer libre, on ne serait pas tenu de prendre.

M. HENRY BERENGER - Vous avez dit que vous ne le compreniez pas....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Ce que je ne comprends pas c'est la question posée par vous: quel est le marin qui a pris cette responsabilité ?

Il est certain que, dans une mer encombrée de sous-marins on est tenu de prendre des précautions plus minutieuses que dans une mer libre.

M. HENRY BERENGER - Si l'on veut dire par là que la présence d'un ennemi quelque part invite à la prudence, nous sommes d'accord; mais je demande si une escadre accompagnée des torpilleurs et des contre-torpilleurs que nous possédons ne peut se défendre contre le nombre minime de sous-marins qui sont dans la Méditerranée et si quelqu'un a pris la responsabilité de dire que les sous-marins ennemis empêchaient tout transport dans la Méditerranée.

Je vois que l'on prend aujourd'hui une attitude analogue à celle que nous avons constatée il y a six mois lorsque nous nous sommes permis modestement d'élever la voix à propos des Dardanelles: de grands hommes nous ont dit que la question ne se posait pas; et nous savons par le nombre de soldats tombés à Gallipoli ce qu'il faut

penser des déclarations de Mr Churchill.

Mon devoir est de dire ce que j'ai à dire.....

M. LE PRESIDENT - Vous le dites en toute liberté.....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Ce ne sont plus des questions au Gouvernement; ce sont des admonestations.....

M. HENRY BERENGER - Et quand cela serait ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Ah! non, monsieur Bérenger.....

M. LE PRESIDENT - Laissez parler Mr Bérenger, je vous prie; vous ne pouvez lui répondre par anticipation; si notre collègue va trop loin, ce que je ne crois pas, je serai le premier à l'arrêter.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Ce ne sont plus des questions que pose Mr Bérenger.

M. HENRY BERENGER - Jamais, jusqu'à présent le Gouvernement ne nous a contesté le droit - qui est pour nous un devoir - de dire ce que nous croyons être la vérité. Mr Charles Humbert a adressé à Mr Millerand et à Mr Viviani des admonestations autrement virulentes que les quelques remarques très courtoises que je me permets de présenter.

Je dis donc que personne ne m'empêchera de demander quelle est l'autorité maritime qui, dans le Gouvernement, a pris la responsabilité de refuser 200 000 hommes au général Sarrail en déclarant que la Méditerranée n'était pas libre à cause de la présence de 15 ou 20 sous-marins ennemis

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Je n'ai pas dit un mot de cela. Si, dans le moment même où il fait sa réponse, le Gouvernement est exposé à voir en tirer des conclusions de cette nature, que voulez-vous? la collaboration devient difficile.

Messieurs, je fais appel à votre bonne foi. J'ai fourni mes explications clairement. S'y est-il trouvé un mot permettant à Mr Bérenger de tirer cette conclusion à savoir que j'aurais dit qu'un ministre de la marine aurait déclaré qu'une escadre, une escorte de torpilleurs et de contre torpilleurs ne pouvait pas assurer les convois et que le Gouvernement s'était basé sur cette déclaration pour refuser au général Sarrail les 200 000 hommes qu'il demandait?

Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que, s'agissant d'organiser des transports de troupes dans une mer infestée de sous-marins, on est tenu de prendre des précautions qui rendent ces transports plus difficiles.

On a parlé d'escadres: Mais les escadres n'accompagnent pas les transports.....

M. HENRY BERENGER - Alors les transports seront coulés.....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Laissez-moi vous répondre, je vous prie.

Les escadres, dis-je, n'accompagnent pas les transports; elles ne seraient pas assez nombreuses. Il faut pour accompagner ces transports, des torpilleurs et des contre torpilleurs. Comme le nombre en est limité, nous devons prendre des précautions. Mais il n'y a rien d'humiliant pour une marine à reconnaître qu'elle prend des précautions contre les sous-marins: c'est son devoir; et on ne pourrait lui faire de reproches que si elle n'en prenait pas. Mais je dis que, dans ces conditions les transports sont forcément plus longs et plus difficiles.

M. HENRY BERENGER - C'est là une question d'appréciation. Mais je ne veux pas, étant donné surtout les paroles de Mr le président du conseil, poursuivre cet incident et j'arrive aux dernières questions qui forment la conclusion de l'ensemble d'idées qui m'étaient venues à l'esprit à propos de cette expédition.

Au cas où l'armée Sarrail serait encerclée, qu'est-ce qu'a prévu le Gouvernement? que compte-t-il faire? quelles mesures a-t-il prises? ces mesures sont-elles connues du général en chef de l'armée d'Orient?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - °A cette question je ne peux pas faire une réponse très nette.....

M. LE PRESIDENT - Vous êtes juge de ce que vous pouvez dire.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - J'ai déjà dit que nous étudions cette éventualité, que des négociations sont entamées avec le Gouvernement grec pour éviter qu'elle se produise; nous préférons éviter à l'armée Sarrail de se trouver dans cette position et nous faisons ce qu'il faut dans ce but. Si elle pouvait se trouver dans cette position, nous serions obligés de chercher les moyens de l'en faire sortir. Nous les cherchons. Je ne peux pas les indiquer à la commission.

M. HENRY BERENGER - Cette réponse me satisfait en aucune façon. L'armée Sarrail a de grandes chances d'être encerclée: c'est une angoisse qui doit peser sur l'esprit du Gouvernement comme elle pèse sur les Assemblées et sur le pays. Dès lors, j'estime que le devoir du Gouvernement responsable est de prévoir toutes les mesures par lesquelles on pourra s'opposer à cet encerclement et, au cas où il se produirait, les mesures propres à sauver nos troupes.

Mr le président du conseil répond qu'il ne peut pas répondre. Mon devoir à moi était de lui poser ces questions.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Je ne dis pas que je ne peux pas répondre; je vous dis que nous étudions les moyens de régler la situation au mieux du corps

expéditionnaire, au mieux des intérêts et de l'honneur de la France. Tout cela implique un ensemble d'opérations diplomatiques sur lesquelles je ne peux vous donner d'indications dans le moment présent. Ce que je dis, c'est que c'est une éventualité qui nous préoccupe aussi et en face de laquelle nous nous plaçons résolument

M. LE PRESIDENT - Je voudrais poser une question à Mr le président du conseil sur un point qui ne me paraît pas avoir été bien éclairci.

Le général Sarrail a commencé à étudier, dans les bureaux du ministère de la guerre, une expédition en Asie, pour laquelle il avait demandé, et pour laquelle il lui avait été accordé, au moins théoriquement, quatre ou cinq corps d'armée.....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Non pas; trois ou quatre divisions.

M. LE PRESIDENT - Bien: ces trois ou quatre divisions lui avaient été théoriquement accordées; l'objectif est changé; on va se diriger sur Salonique; on consulte les techniciens du front - on ne pouvait pas faire autrement - et ils déclarent qu'ils ne peuvent donner que 60 000 hommes.

Comment, après avoir étudié une opération qui demandait plus de 60 000 hommes, s'est-on résolu à en faire une autre? Après avoir reconnu qu'on ne pouvait

donner que 60 000 hommes, à quoi bon étudier une opération qui demandait un contingent d'hommes que les techniciens n'étaient pas d'avis de donner.

Ce n'est pas votre gouvernement qui est en cause je le reconnais; mais je fais remarquer la contradiction qui existe entre les deux opérations.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Je ne crois pas qu'à ce moment le grand quartier général et le ministère de la guerre aient envisagé la possibilité de donner les quatre divisions demandées.

M. LE PRESIDENT - C'est là ce dont je me plains c'est qu'on ne les ait consultés que plus tard.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Je crois qu'ils avaient considéré qu'on pouvait faire l'opération d'Asie avec moins de forces...

M. LE PRESIDENT - On ne pouvait pas la faire avec 60 000 hommes.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - L'opération d'Asie pouvait être prévue avec des objectifs plus ou moins étendus; il y avait deux ou trois projets. L'un tendait à aller très loin; un autre, au contraire, tendait à tenir les ports, de manière à éviter à nos troupes de la presqu'île de Gallipoli d'être constamment sous les obus. Pour le dernier objectif qui n'était pas sans efficacité, il fallait des éléments de troupes infiniment moins im-

portants que pour une grande opération stratégique.

M. LE PRESIDENT - Pour aucun on ne se fût contenté d'un corps expéditionnaire de 60 000 hommes.

M. PAUL DOUMER - Il est bien certain que c'est le Gouvernement qui doit décider du nombre d'hommes qu'il donnera à un général pour une opération, mais encore faut-il qu'il ait calculé le nombre d'hommes nécessaires pour faire l'opération qu'il confiera à ce général. Si ce dernier déclare qu'il sera en péril parce qu'il aura reçu des effectifs insuffisants, le Gouvernement commet une action coupable en engageant l'expédition avec ces troupes trop peu nombreuses.

Or, il se trouve que ce n'est pas seulement le général en chef de l'armée d'Orient qui se plaint du petit nombre des hommes qui lui sont confiés; le 28 septembre, la commission des affaires étrangères a dit expressément au Gouvernement quelles responsabilités peseraient sur lui s'il engageait l'expédition des Balkans avec des effectifs insuffisants et sans avoir bien étudié l'opération et les moyens nécessaires, s'il s'en allait en Serbie pour une pure question de sentiment. Dès ce moment, nous pouvions dire qu'on ne délivrerait pas l'armée serbe; mais du jour où les Bulgares sont arrivés à Uskub, il était certain pour beaucoup d'entre nous que c'en était fini du programme qu'on s'était donné. On

pensait encore qu'en faisant des prodiges l'armée serbe pourrait se retirer sur Monastir: elle ne le peut plus. La route lui est barrée, et à nous aussi; et au cas où les Grecs tomberaient sur nos troupes et les battraient par derrière, il n'y a plus de possibilité de retraite vers Santi Quaranta. L'armée serbe ne peut plus espérer s'échapper que vers l'Albanie et le Monténégro; vous ne pourrez plus lui venir en aide.

Dans ces conditions, l'important est de conserver ouverte la porte de Salonique; il faut donc faire auprès des Anglais, en particulier, un effort énorme pour que cette base nous soit conservée demain, en cas d'agression des Grecs, avec des forces suffisantes pour que notre armée ne soit pas capturée.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - C'est à cela que se sont employés nos efforts dans la discussion que nous avons eue ce matin avec les ministres anglais.

M. HENRY CHERON - Mr le président du conseil nous avait dit, dans une précédente séance, ses préoccupations à propos de l'expédition des Balkans; il a aggravé aujourd'hui ses déclarations, toujours empreintes de la même franchise à laquelle je rends hommage. Je voudrais, en quelques mots, fixer la situation faite, au regard de cette expédition, à la commission de l'armée.

Le 5 octobre, avec l'assentiment de mes collè-

gues, j'avais l'honneur de poser deux questions au président du conseil d'alors. Je lui disais, en premier lieu qu'il n'eus paraissait indispensable que nous soyons mis au courant des évènements d'ordre militaire: ceci non pas dans un sentiment d'unique curiosité, mais parce que les faits portent en eux-mêmes leur enseignement. Le président du conseil, sur ce point, donnait satisfaction à notre demande.

En second lieu, je disais que, sans vouloir pénétrer dans les attributions de la commission des affaires étrangères, il nous semblait indispensable cependant que nous soyons tenus au courant des faits d'ordre extérieur de nature à motiver un accroissement des besoins militaires, afin que nous puissions prendre certaines précautions qui sont impossibles à prendre lorsque nous connaissons seulement les faits accomplis.

A cette question, le président du conseil ne donnait pas entièrement satisfaction; il fallait éviter, disait-il, que les dispositions prises par les Alliés ne fussent connues trop tôt; c'est seulement sous cette réserve qu'il pouvait donner satisfaction à notre demande.

Le 22 octobre, ainsi qu'en témoigne le procès verbal sténographique, toujours préoccupés, à propos de cette expédition de Salonique d'obtenir les renseignements qui permettraient à la commission d'exercer son contrôle, nous insistions pour entendre le Gouvernement et notre

insistance était telle qu'il résulte du procès verbal que nous restions en séance jusqu'à ce que nous ayons la réponse du Gouvernement, en ajoutant que, si nous ne l'avions pas le soir même, nous enverrions une délégation auprès de Mr le président de la République.

Ce que je veux constater aujourd'hui c'est que la commission a été, au regard de cette expédition des Balkans, privée de toute information, qu'elle a été jusqu'au 13 novembre, date à laquelle le président du conseil d'aujourd'hui a bien voulu lui apporter les déclarations dont je parlais tout à l'heure, , mise dans l'impossibilité d'exercer son contrôle, que nous avons une fois de plus la preuve que, lorsque le contrôle du Parlement ne peut pas s'exercer, il s'en suit un véritable péril pour la Patrie

Il est certain, en effet, que si nous avions pu apporter nos conseils ^{les} critiques nécessaires, dans une affaire de cette importance, nous n'aurions pas permis que cette expédition fût engagée dans des conditions - je ne crois pas exagérer en disant: d'inconcevable légèreté.

C'est à propos de cette impossibilité dans laquelle la commission sénatoriale de l'armée s'est trouvée d'exercer son contrôle, que je tenais à formuler une très nette et très énergique protestation.

M. DE SELVES - Les procès verbaux des séances de la commission des affaires étrangères devant laquelle ces questions ont été particulièrement soulevées, font voir qu'en ce qui me concerne, j'ai été toujours hostile à l'expédition des Dardanelles et à celle de Salonique. C'est dire, puisque nous n'avons pas pu éviter que l'expédition de Salonique ait lieu, que je ne critiquerai pas la limitation de l'effectif français à 60 000 hommes. Je dois même dire que, lorsque j'ai vu entreprendre cette expédition, j'ai eu la crainte que l'on ne s'en tint pas à ce chiffre de 60 000 hommes et que l'on prélevât sur notre front des forces que j'y considère comme absolument nécessaires.

De plus lorsqu'on nous a dit que ces forces d'Orient seraient complétées par les Anglais, j'ai fait observer que ces ~~XXXXX~~ troupes de renfort seraient prélevées elles aussi sur notre front qui, de toutes façons, se trouverait diminué. On m'a répondu que les prélèvements faits par les Anglais seraient compensés par de nouvelles troupes amenées d'Angleterre: à quoi j'ai fait observer que si ces troupes avaient la même valeur que celles qu'elles viendraient remplacer, il était tout aussi naturel de les envoyer en Serbie. En fait, tout ce que l'on disait n'était pas pour me rassurer.

Quoi qu'il en soit, l'expédition a lieu.

Mais on nous avait dit que l'effectif français, limité à 60 000 hommes, serait complété, à la fin d'octo-

bre par 90 000 Anglais qui viendraient le renforcer. Aussi n'ai-je pu m'empêcher d'être surpris lorsque j'ai entendu Mr le président du conseil tout à l'heure, déclarer qu'il était en train de négocier pour que les effectifs anglais de Salonique fussent renforcés, alors que nous avons pris acte de cette date qui nous avait été donnée.

Puisque l'on est en train de négocier avec le gouvernement anglais, je demande qu'on lui rappelle ces déclarations qui nous ont été faites; je ne suppose pas qu'elles fussent à ce moment, sans fondement, qu'elles fussent improvisées.

Mr le président du conseil disait aussi qu'il se préoccupait des difficultés éventuelles que l'attitude de la Grèce pouvait provoquer. Il a raison de s'en préoccuper, car je crains bien que la neutralité de la Grèce se transforme en quelque chose de plus qu'une neutralité même malveillante; mais alors, il faut prévoir.

Jusqu'à présent, dans les négociations conduites par notre diplomatie, on n'a jamais prévu que ce que l'on désirait et jamais la contrepartie qui, cependant doit aussi être envisagée. On s'efforce d'obtenir de la Grèce des garanties qui nous assurent la conservation du port et de la base de Salonique; mais certainement, n'est-ce pas, on envisagera l'autre éventualité, celle où nos troupes que nous aimerions mieux voir sur le front français, se trouveraient dans une situation dangereuse

Dès lors - c'est une simple suggestion que je soumetts à Mr le président du conseil - je ne ne permettrai pas autre chose - je lui demande s'il n'a pas envisagé, dans les différentes hypothèses qui peuvent se produire, que, peut-être, nos troupes pourraient trouver, par l'Albanie, un chemin pour se retirer.

Je sais quelles sont les difficultés créées par la configuration du pays: cependant, il y a peut-être là un couloir que l'on pourrait réserver à nos troupes

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Cette suggestion est très juste.

M. DE SELVES - D'autre part, le Gouvernement se préoccupe-t-il de la situation de nos troupes dans la presqu'île de Gallipoli? Je crois savoir que l'on y a concentré des approvisionnements considérables et il m'est revenu que l'on ne savait pas trop comment, à un moment donné, sous la pression de l'ennemi, on pourrait enlever tout ce qui a été ainsi imprudemment entreposé sur un terrain découvert.

Que compte- faire le Gouvernement? Estime-t-il que l'opération des Dardanelles doive être poursuivie? Ne croit-il pas, au contraire, qu'il y a là une affaire à liquider, et peut-être le plus vite possible, car dans quelque temps il pourrait être trop tard.... nous sommes toujours en retard dans tout ce que nous faisons.

Si nous quittons Salonique - et je crois que

nous y serons contraints, croyez-vous qu'on nous laissera aux Dardanelles ? N'attendez donc pas que l'heure sonne pour prendre , rapidement et trop tard, vos dispositions.

Telles sont les questions sur lesquelles je voulais appeler l'attention du Gouvernement. Nous sommes arrivés trop tard: prenons-en notre parti....

M. HENRY BERENGER - Je n'en prends pas mon parti en ce qui me concerne.

M. DE SELVES - Vous entendez bien ce que je veux dire; je souffre comme vous et autant que vous de tout ce qui a été fait de fâcheux.....

M. HENRY BERENGER - Nous avons adressé des avertissements qui n'ont pas été entendus.

M. DE SELVES - mais il convient de se préoccuper maintenant de ce qu'il faut faire.

J'appelle l'attention du Gouvernement sur ces points: il répondra s'il croit devoir répondre, mais en tout cas, ce sont des suggestions que je prie d'examiner, parce que je les crois sérieuses.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Ce sont, en effet, des suggestions très intéressantes que le gouvernement reçoit avec le désir d'en tenir compte. Je peux même dire qu'à ce point de vue les préoccupations de l'honorable M. de Selves ont été devancées par celles du gouvernement. En ce qui concerne la possibilité - dans le cas où nous serions coupés de la base de Salonique - d'un repli des troupes françaises vers l'Albanie, vous pouvez être certain que c'est une éventualité qui sera étudiée; elle est déjà envisagée et toutes les précautions que nous pourrions prendre en ce sens seront prises.

Dans la presqu'île de Gallipoli la situation est inquiétante par le fait que les troupes turques, lorsqu'elles auront reçu des munitions et que leurs éléments peut-être pas très mordants auront été rajeunis par des éléments allemands ou bulgares, pourront prendre l'offensive appuyées par une artillerie suffisamment approvisionnée. Nous devons alors nous demander si les troupes qui se trouvent là-bas dans d'assez mauvaises conditions au point de vue santé et au point de vue moral seront capables de tenir. Nous n'avons pas encore pris de détermination à ce sujet dans un sens ou dans l'autre parce que le maréchal Kitchener est allé étudier sur place la situation. Il est accompagné par un officier français des plus distingués qui a déjà servi aux Dardanelles, le colonel

Giraudon. C'est après leur retour que nous prendrons des résolutions. S'ils concluent que nos troupes sont exposées à un désastre, qu'il n'est pas possible de les maintenir soyez surs que très rapidement nous prendrons les mesures nécessaires et les dispositions appropriées.

M. DE SELVES. Je n'en serais pas autrement surpris.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. C'est d'ici quelques jours seulement que nous serons renseignés.

M. PAUL DOUMER. La retraite possible par l'Albanie qu'on pouvait envisager il y a quelques jours ne peut plus avoir lieu maintenant si Monastir est prise. Il ne vous reste plus qu'à assurer vos communications avec Salonique si vous le pouvez encore: il n'y a plus d'autre porte ouverte que celle-là.

M. DEBIERRE. Je voudrais poser une courte question à propos du canal de Suez. Je demande à M. le président du conseil si le gouvernement français lui-même ou en collaboration avec le gouvernement britannique a songé à prendre des mesures de défense en ce qui concerne le canal. En un mot au lieu de défendre celui-ci comme on l'a fait jusqu'ici en se plaçant sur la rive qui se trouve du côté de l'Egypte, est-ce qu'il ne conviendrait pas d'établir des lignes de défense de l'autre côté, à quelques kilomètres?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. On envisage différents moyens de défense. On a même envisagé à un moment donné - mais nous avons été défavorables à cette opération - une expédition nouvelle dans la région d'Alexandrette. Je peux vous dire que le gouvernement français est nettement hostile à ce projet.

M. LE PRESIDENT. Je vous en félicite.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Le gouvernement anglais semble s'être rendu d'une façon complète à nos raisons. Je pense, en effet, que ce n'est pas le moment d'éparpiller nos efforts. Cependant cela n'exclut pas la nécessité de prendre des dispositions pour assurer la défense de l'Egypte. Le gouvernement britannique est parti-

culièrement intéressé à cette question. Je ne dis pas d'ailleurs que nous n'y ayons aucun intérêt et nous prenons nous-mêmes des dispositions.

M. DEBIERRE. Je n'ai pas l'intention de demander une expédition du côté d'Alexandrette. Je crois qu'à l'heure actuelle nous avons assez des expéditions de Gallipoli et de Salonique sans en tenter une autre en Asie. Mais ce que je veux dire c'est que la France a le plus grand intérêt, autant que les Anglais, à protéger le canal de Suez contre une attaque que les Allemands peuvent diriger demain avec les Turcs.

M. HENRY BERENGER. Cette attaque n'est pas impossible.

M. DEBIERRE. Dans un mois, ou deux ou trois elle peut se réaliser. J'envisage simplement cette éventualité d'une action en Asie Mineure des Turcs guidés par les Allemands. Je demande alors si le gouvernement français a pris des mesures de protection. Je ne dis pas autre chose.

R.

F. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Les Anglais étudient ces moyens de défense. Cela ne nous dispensera pas nous-mêmes de prendre part à ces études. Je ne vous cache pas qu'au moins personnellement et jusqu'à plus ample informé je ne suis pas entraîné à envisager une expédition dans ces régions-là. Je ne vois pas comment nous lancer dans des expéditions lointaines. Le gouvernement britannique, plus directement préoccupé que nous, a déjà envisagé fortement les solutions à prendre. S'il apparaît que nous pouvons leur prêter directement notre concours sans être obligés de nous associer à une expédition lointaine nous le ferons, mais je répète encore une fois que je ne vois pas la possibilité de nous engager dans une opération comme celle dont on a parlé.

M. LE PRESIDENT. Voulez-vous me permettre de vous dire que puisque vous êtes très heureusement défavorable à une aggravation de notre offensive lointaine je vous prie instamment de ne pas augmenter l'attitude comminatoire vis à vis de la Grèce, ce qui pourrait nous mettre dans le plus cruel embarras. Je comprends très bien qu'en présence d'une perfidie systématique qui a produit de si fâcheux effets nous ayons la tentation de réagir. C'est trop légitime, mais je demande qu'avant de réagir nous calculions bien les conséquences de notre acte.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. C'est très certain.

M. LE PRESIDENT. La vérité c'est que le gouvernement est contre nous et le peuple avec nous. M. Cochin m'a demandé, avant de partir, ce qu'il faudrait dire de ma part à Vénizelos. Je lui ai répondu: " Dites-lui de faire une révolution!" C'est, en effet, le seul conseil que je puisse lui donner! Mais je vous en prie, ne mettons pas contre nous le peuple grec qui est avec nous, ce qui arriverait fatalement le lendemain d'un bombardement du Pirée!

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. On nous dit qu'il suffit de regarder une carte pour s'apercevoir que la Grèce est à notre disposition parce qu'elle tout en côtes et en îles et que nous pourrions la faire mourir de faim et bombarder ses ports. Mais lorsqu'on s'avance plus avant dans le problème et qu'on examine de près la situation on s'aperçoit qu'elle est hérissée de difficultés. Cela n'exclut pas la possibilité d'utiliser cette situation, d'en user dans des conversations...

M. LE PRESIDENT. Très bien!

P. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Mais jusqu'à présent nous nous sommes arrangés pour ne pas dépasser le point au-delà duquel on est entraîné à l'action. Si on devait le dépasser ce ne serait qu'à l'extrême limite après avoir épuisé tous les moyens possibles.

M. LE PRESIDENT. Et calculé les conséquences.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Qui sont très graves.

M. DEBIERRE. Avant que M. le ministre de la guerre se retire j e voudrais lui faire une très courte observation. Vous savez que dans les pays envahis les classes 87 et 88 ont été d'abord mobilisées puis démobilisées. Dans l'éventualité du rappel de la classe 88 je ne fais le porte-parole de mes concitoyens du nord, industriels et commerçants, qui ont repris leurs affaires soit en province, soit à Paris. Ils demandent ~~quelques~~ à être prévenus quelque temps avant de manière à pouvoir prendre les dispositions nécessaires dans leurs entreprises.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. C'est entendu.

M. LE PRÉSIDENT. Personne ne demande la parole?...

Je vais rendre la liberté à M. le président du conseil et à M. le ministre de la guerre en leur donnant rendez-vous pour vendredi prochain.

(M. le président du conseil et M. le ministre de la guerre se retirent.)

